

Circulation du virus du Nil occidental (VNO) en Belgique et aux Pays-Bas

Le VNO est un virus transmis par les moustiques et pouvant provoquer des infections chez les oiseaux, les chevaux et les humains. La plupart des infections humaines sont asymptomatiques, mais dans de rares cas, une maladie neuro-invasive peut survenir. En août 2025, le VNO a été détecté pour la première fois en Belgique dans le cadre d'un programme de surveillance chez les oiseaux sauvages (voir le [flash de novembre 2025](#)). Grâce à cette surveillance, le virus a été à nouveau détecté chez **plusieurs oiseaux** depuis fin mai 2026, et ce dans les trois régions. **Ces dernières semaines, le virus a également causé, pour la première fois, des infections autochtones chez plusieurs chevaux dans la vaste région autour de Malines.** En accord avec le plan national de surveillance « Prévention et lutte contre le VNO en Belgique », les mesures nécessaires ont été prises, **notamment le suivi SOHO et la sensibilisation des professionnels de santé concernés et des citoyens.** L'émergence d'autres cas chez des chevaux ou chez un humain dans les prochaines semaines ne peut pas être exclue. **L'infection par le VNO est soumise à déclaration obligatoire, ce qui permet de mettre en place des mesures supplémentaires en cas de cas avéré.** Une infection par le VNO a été confirmée chez un donneur de sang aux Pays-Bas en août 2026, dans le cadre d'une étude menée auprès de donneurs de sang issus de régions où le VNO avait déjà été détecté chez l'homme, le cheval, les oiseaux ou les moustiques. Le donneur ne présentait aucun symptôme et n'avait pas voyagé récemment. Il est donc probable que l'infection ait été contractée aux Pays-Bas. En outre, une personne ayant contracté le VNO aux Pays-Bas est récemment décédée. Depuis le début de l'année 2026, trois cas d'infection par le VNO contractée aux Pays-Bas ont été signalés. Le dernier cas d'infection humaine par le VNO aux Pays-Bas remontait à 2020.

Surveillance des moustiques tigres – Où en est le moustique tigre en Belgique ?

Depuis le début de la saison des moustiques en mai jusqu'au 15 août 2026, des moustiques tigres ont été signalés par les citoyens dans onze communes : Boom, Kessel-Lo, Kraainem, Kuurne, Merelbeke-Melle, Rotselaar, Schelle, Wijnegem et Zaventem en Flandre, ainsi qu'Aywaille et Ath en Wallonie. C'est la première fois qu'un moustique tigre est signalé à Aywaille, Kraainem, Kuurne et Rotselaar. Dans les autres communes, le moustique tigre avait déjà été observé au cours des années précédentes. En outre, la surveillance active menée dans certaines communes en utilisant des pièges a confirmé que l'espèce est toujours présente à Hoegaarden, Merelbeke-Melle, Wijnegem, Zaventem, Boom et à Ath. Ces résultats indiquent également que le moustique tigre s'implante davantage dans ces communes. Le moustique tigre continue en effet de gagner du terrain en Europe et notamment en Belgique. Au-delà des nuisances qu'il occasionne, il joue un rôle dans la transmission de certains virus (dengue, chikungunya et Zika). La surveillance des populations de moustiques exotiques constitue dès lors un élément important de la préparation et de la prévention en matière de santé publique. Les informations qu'elle fournit sont indispensables pour suivre l'évolution de la situation et permettre aux autorités compétentes de mettre en place des mesures adaptées.

Vous êtes médecin généraliste ? Participez à l'[enquête sur les connaissances, attitudes et pratiques concernant les maladies transmises par les moustiques en Belgique](#) et partagez-la avec vos collègues !

Salmonella Enteritidis – Foyer épidémique lié à un producteur d'œufs en Belgique

Depuis février 2025, des infections par une souche spécifique de *Salmonella* Enteritidis ont été détectées en Belgique par le [Centre National de Référence \(CNR\) pour Salmonella spp.](#), grâce au séquençage du génome complet (WGS). Le nombre de patients a augmenté à l'automne 2025 et les autorités sanitaires régionales ont lancé des enquêtes pour identifier la source, en collaboration avec Sciensano. Sur base des informations obtenues, une enquête de traçabilité menée par l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) a permis d'établir un lien avec un producteur spécifique d'œufs. Des prélèvements effectués dans l'exploitation par l'AFSCA ont permis de détecter la même souche WGS de *Salmonella* dans des échantillons environnementaux provenant de l'un des quatre poulaillers de l'exploitation. **Les œufs ont été retirés de la vente en mai**, puis les poules pondeuses du poulailler concerné ont été éliminées et des mesures d'hygiène ont été mises en place. Comme les cas d'infection ne diminuaient pas de manière significative, de nouveaux prélèvements ont permis de détecter la souche de *Salmonella* en question dans des échantillons de selles provenant d'un autre poulailler. En conséquence, les œufs de l'exploitation **ont été retirés de la vente le 10 août**, puis des mesures plus étendues ont été prises (élimination des poules pondeuses de tous les poulaillers). Au 26 août 2026, 308 cas avaient été enregistrés. Ce chiffre est toutefois sous-estimé, car toutes les personnes malades ne consultent pas un médecin et un prélèvement de selles n'est pas toujours effectué. Le CNR surveillera au cours des prochaines semaines si le nombre d'infections diminue. Seuls quelques cas ont été signalés en dehors de la Belgique via la plateforme EpiPulse de l'ECDC.

Épidémies de rougeole – La vigilance reste de mise.

Après d'importantes épidémies en 2024 (526 cas, incidence de 42/million) et 2025 (371 cas, 28/million), le nombre de cas de rougeole enregistrés en Belgique en 2026 reste, à ce jour, limité à une quarantaine de cas. La vigilance reste néanmoins de mise. Ailleurs dans le monde, d'importantes épidémies de rougeole font rage. La Mongolie, par exemple, est confrontée à une épidémie très intense (incidence > 1 000/million). Au [Bangladesh](#) également, l'incidence serait désormais supérieure à 1 000/million. Plus de 140 000 cas de rougeole y ont déjà été signalés cette année, avec au moins 900 décès, principalement chez de jeunes enfants non vaccinés. Bien que l'incidence reste relativement faible aux États-Unis (10/million), le [décès récent](#) de deux personnes non vaccinées montre que les résurgences de rougeole peuvent également avoir des conséquences graves dans les pays occidentaux. Deux doses du vaccin contre la rougeole offrent une protection à 97 %. Il faut saisir chaque occasion pour vérifier le statut vaccinal et, le cas échéant, le mettre à jour. En cas de [voyages internationaux vers des zones à risque](#), le schéma vaccinal peut être accéléré. **Déclarez rapidement tout cas suspect de rougeole afin que des mesures post-exposition puissent être prises à temps.**

Infections à Cyclospora – Foyers aux États-Unis et au Mexique

Aux États-Unis, [plusieurs foyers d'infection à Cyclospora](#) sont actuellement en cours, avec plus de 18 000 cas recensés dans 45 États. Un foyer important est lié à de [la laitue iceberg provenant du Mexique](#), ce qui a entraîné [un rappel de ce produit](#). Le Royaume-Uni signale également une augmentation de ce type d'infections en lien avec des voyages au Mexique. L'agence britannique de santé publique UKHSA [a recensé un total de 67 cas entre le 30 avril et le 15 juillet 2026](#). Sur les 51 personnes dont l'historique de voyage était connu, 48 s'étaient rendues au Mexique, principalement dans les régions de la Riviera Maya et de Cancún. De telles épidémies chez les voyageurs ne sont pas rares en été, mais le nombre actuel de cas signalés au Royaume-Uni est plus élevé que d'habitude. *Cyclospora cayetanensis* est principalement présente dans les régions tropicales ; elle se transmet par l'eau contaminée ou par des fruits et légumes ayant été en contact avec de l'eau contaminée. Il n'y a pas de

Personnes de contactDSMI : surveillance.sante@aviq.be | Équipe newsflash : flash@sciensano.be

transmission directe d'homme à homme. *Cyclospora cayetanensis* peut provoquer une diarrhée aqueuse, des crampes, des nausées et une perte de poids. En Belgique, les cas individuels ne sont pas soumis à déclaration obligatoire. Le [Laboratoire national de référence pour les parasites](#) a confirmé, entre le 1^{er} janvier et le 11 août 2026, quatre cas en Belgique, dont trois après un voyage au Mexique et un après un voyage au Mexique et aux États-Unis (par rapport à 3 en 2025 et 8 en 2024).